

du genre humain, de s'obscurcir pas comme tant d'autres. Lui-même l'oublie, qu'il ne pourrait la faire oublier. Elle donne une forme saisissante à la vérité qui gémissait captive dans toutes les consciences, qu'on la laisse, l'amour et le besoin du vrai. Parole de dévotion, parole abrégée, mais féconde, et qui sera victorieuse sur la terre, à moins que le monde ne doive bientôt finir et que le reste misérable et hideux de nos jours n'appartienne irrévocablement à la destruction, déjà bien avancée.

La révolution est l'impérialisme radical, le principe absolu du mal, l'orgueil de l'intelligence perverse et l'orgueil de la brute, Bismarck et Marat, non moins incapables de s'éclaircir, de s'attendrir et de reculer. « J'ai mission de tuer la Révolution, et je la tue », cela veut dire: J'ai mission de tuer la mort, et, autant qu'un homme le peut, je la tue. Il se fera respecter au genre humain un air meilleur, je l'entourerai de remparts, j'assainirai la terre, je détruirai l'industrie des lous, j'éteindrai la peste, et désormais l'on vivra où l'on ne fait à présent que se lamenter et mourir! Voilà quelle grande chose c'est qu'un prince chrétien. On peut dire de lui: « Il est mort, et il est mort, qui font reculer la mort et rouvrent les sources de la vie. Jusqu'à présent, don Carlos avait pu se faire une armée; aujourd'hui, vraiment, par cette parole de roi, il se donne un sacre, il jette les fondements d'un trône, et parmi tous les peuples il se conquiert des alliés.

Notre pauvre roi, le duc de Padoue, ses commences, avait eu quelque souffre quasi machinal de cet instinct qui fait les rois. Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent. On sait quel fut l'effet immense de ces mots si simples et si fiers; on vit apparaître le fantôme de la royauté, et le mouvement fut irrésistible, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe. On reconstruisit soudain l'existence d'une majorité conservatrice. Les défiances tombèrent, toutes les résistances se sentirent vaincues.

Les méchants voyant la réalité de leur petit nombre, déjà plus qu'à moitié convertis, voulurent passer du côté des bons. Ce ne fut qu'un gain momentané. Le maître n'y demeurait pas tant, n'en désirait pas tant. Il n'avait annoncé qu'une velléité, nommant vaguement le mal sans en dire le nom; sans dire le nom et sans spécifier le caractère du bien. Ceux qui tremblaient, par un instinct trop juste et trop sûr, reconquirent qu'il n'y avait pas de quoi trembler, que c'était le maître qui se convertit, et que ce gendarme inconnu qui faisait la grosse voix était tout simplement le chef de la bande qu'ils allaient désertir. On sait la suite: comment les mauvais se rassurèrent; comment les bons, dont le nombre déclinait rapidement, recommencèrent à trembler non sans raison. Napoléon agit en partisan habile; une ruse lui avait acquis le pouvoir. On l'en laisse jouir vingt ans sans grand souci, tant ceux qu'il avait un moment effrayés voyaient qu'il faisait bien leurs affaires et tant leur espèce, sentant le peu de crédit qu'elle possédait, se rassurait. Mais il n'y avait pas de quoi se rassurer, et il n'y avait pas de quoi se rassurer. Le maître n'y avait pas de quoi se rassurer, et il n'y avait pas de quoi se rassurer.

Don Carlos d'Espagne n'a pas à redouter ce vil destin. Il s'annonce autrement. Il commence aujourd'hui comme un homme qui veut méditer la mort pour avoir plus de durée. Il ne veut pas flatter la révolution, ni la tromper, ni composer avec elle; il veut la tuer, et il le lui dit. Elle lui a offert de s'accommoder, il refuse. Il veut bien être sa victime, Dieu en décide, mais il ne veut pas être son roi, parce qu'elle est l'impie. Son titre chrétien l'a juré. De tous ses serments, il n'en rendit à la conscience publique le service d'être à la plus haute. Il dit à l'Espagne: Je ne consentirai pas à mentir; je ne sais si la justice triomphera, comme je l'espère, mais je sais que je veux mourir pour elle. Cette déclaration sera plus éloquente et plus durable que la vôtre victorieuse de ses canons. L'humanité vit de ces paroles augustes et rien ne s'élève dans le monde au-dessus de l'homme de bien qui dit: Je crois!

Par cette parole, don Carlos a constitué son Espagne, et c'est elle qui est l'Espagne avec honneur.

L'autre Espagne ne pourra faire qu'elle ne reste l'Espagne de monsieur Serrano.

VOUILLOT. (Univers)

## LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 15 janvier.

La discussion continue sur la loi militaire et la chambre vient de décider que les bataillons auraient 4 compagnies au lieu de 6 qui réclamait le ministre de la guerre. Mais le général de Cisse s'est bien vite corrigé, car il a demandé qu'il y eût deux capitaines par compagnie et le général Charetton s'est empressé de le lui promettre au nom de la commission. Il est probable que la loi sur l'armée sera votée aujourd'hui et que le grand débat sur les lois constitutionnelles pourra s'ouvrir lundi prochain.

L'événement d'hier à Versailles est la nomination dans les bureaux de la commission qui doit faire une enquête sur l'élection de la Nièvre. Tous les députés de la gauche avaient pris soin de se conformer au mot d'ordre donné par les feuilles radicales; tous se trouveront dans leurs bureaux respectifs. Il n'en a pas été de même pour un assez grand nombre de députés de la droite, de l'extrême droite et du centre droit qui, ne voulant pas défendre les bonapartistes, mais en même temps se refusant à faire le jeu des républicains, ont préféré s'abstenir et n'ont pas paru dans les bureaux dont ils font partie. C'est ce qui explique comment les conservateurs étant en réalité en majorité dans l'assemblée, la commission se trouve composée en majorité de députés de la gauche. Même il n'y a qu'un député qui soit nettement hostile à l'enquête, c'est M. Ambroise Joubert, député de Maine-et-Loire, qui n'est rien moins que bonapartiste. Tous les journaux publient des analyses plus ou moins détaillées des discussions qui ont précédé, dans les bureaux, la nomination des commissaires; ce que nous y trouvons de plus intéressant, c'est le discours prononcé par M. Tailland, garde des sceaux, dans le 3<sup>e</sup> bureau.

Il ne peut y avoir rien de nouveau depuis hier en ce qui concerne la composition du futur ministère. Je persiste à croire, d'après mes informations, que M. de Fourtoul entrera dans le cabinet avec M. de Broglie et que, au dernier moment, il sera démontré qu'aucun portefeuille ne peut convenir à M. d'Audiffret-Pasquier. M. Depierre et M. Desseignigny restent, comme il y a déjà quatre mois passés, agréés par le mar-

Les négociations continuent très activement entre les divers orateurs et chefs de groupes qui doivent exercer quelque influence à propos des lois constitutionnelles. Il paraît, d'après les dispositions qu'il nous est donné de connaître, qu'on ne songerait plus à étouffer la discussion, c'est-à-dire qu'il y aurait une et peut-être même plusieurs séances consacrées aux discours des leaders de chaque parti. M. Thiers lui-même interviendrait dans la discussion. On sait que M. Thiers est plus républicain que jamais, et avant-hier soir, chez lui, il s'entretenait amicalement avec M. Gambetta d'un plan d'attaque contre le gouvernement. M. Thiers profiterait de cette occasion pour prononcer le discours qu'il a parlé à diverses reprises avec ses familiers depuis plusieurs mois. Nous ne voyons pas trop l'utilité d'une longue discussion sur un sujet à propos duquel chacun a l'avance une opinion bien arrêtée; mais l'Assemblée est souveraine, nous n'avons qu'à nous incliner.

Je m'étais trompé hier: il paraît que c'est bien le duc de Padoue et non pas le prince de Wagram qui se présentera pour l'élection du 7 février dans Seine-et-Oise. La candidature républicaine septennaliste-bonapartiste de M. de Kératry n'a pas la moindre chance de succès, et il est même possible qu'elle soit retirée avant le jour du scrutin.

On m'assure que le maréchal a eu ces jours-ci des conversations avec quelques hommes qui occupent en province des positions élevées, et il s'est enquis auprès d'eux de l'effet produit dans les départements par la crise ministérielle. Nous ne savons pas ce qui a pu être dit de part et d'autre dans ces conversations; mais nous aussi nous avons des renseignements sur ce que pense la province, et il ressort de l'ensemble de ce que nous entendons ou nous lisons que la grande majorité du pays se montre assez indifférente en ce qui concerne les ministères. Que le maréchal choisisse qui bon lui semblera; il peut être assuré que ce n'est pas des départements qui viendra une protestation sérieuse, de même que, quoiqu'il fasse, il n'arrivera jamais à contenter messieurs les citoyens radicaux.

Bourse au calme plat aujourd'hui, les cours de nos rentes varient à peine de 5 à 10 centimes. Il est bien certain que, aux cours actuels, on ne peut s'attendre qu'à une hausse très lente en admettant que les événements ne viennent répandre aucun sujet nouveau d'inquiétude sur le marché.

La plupart des journaux demandent des explications à l'Agence Havas à propos d'une note aussi comminatoire que mystérieuse qu'elle a publiée contre les propagateurs de fausses nouvelles. On m'assure que l'Agence Havas a reçu du ministère de l'intérieur cette note toute rédigée et qu'elle n'est pas mieux renseignée à cet égard que les journaux qui la lui ont empruntée.

Paris, 15 janvier 1875.

Nous allons décidément entrer dans la phase des grandes luttes politiques. A la veille des orageux débats qui vont s'engager à propos des lois constitutionnelles, voici toute une nouvelle campagne qui commence contre la parti bonapartiste, campagne organisée par tous les groupes parlementaires de l'Assemblée comme à l'époque du décret de séparation à Bordeaux. C'est là le résultat de l'audace avec laquelle la propagande bonapartiste s'exerce et annonce son prochain triomphe.

La commission d'enquête se propose de mener son travail avec activité et vigueur.

La majorité des commissaires ne semble pas vouloir borner ses investigations aux faits relatifs à l'élection de la Nièvre. Toutefois, si la commission veut pénétrer dans l'instruction judiciaire, le langage tenu, hier, par M. Tailland, dans le 3<sup>e</sup> bureau, ne permet pas de douter que le garde des sceaux persistera à refuser toute communication des dossiers judiciaires.

On a beaucoup remarqué l'affirmation faite par M. Tailland que le document qui a été la première cause de l'enquête sur l'élection de la Nièvre était une pièce fautive. L'ordonnance de non lieu à l'égard des personnages politiques appelés devant le juge d'instruction a été le résultat d'une enquête faite par le ministre de la justice près des préfets et des procureurs généraux. L'enquête parlementaire sera-t-elle plus heureuse que l'enquête administrative? C'est ce que nous verrons.

La commission semble vouloir insister pour recevoir communication des dossiers judiciaires. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, dans le 4<sup>e</sup> bureau, après avoir démontré la nécessité pour l'Assemblée de s'enquérir minutieusement et rigoureusement des agissements des bonapartistes, a fait connaître au bureau qu'ayant consulté, quand il était président de la commission des marchés, sir Roumelle Palmer, grand chancelier d'Angleterre, sur les prérogatives des parlements, le chef de la magistrature anglaise lui aurait déclaré qu'à son avis les assemblées, et surtout les assemblées souveraines, avaient tous les droits de recherches et d'investigations quand il s'agissait de s'éclairer sur des faits touchant aux intérêts parlementaires et ayant trait à leurs prérogatives et à leur dignité.

Jusqu'à là on n'avait encore cité, en faveur du projet d'enquête, que des exemples puisés en Angleterre. Dans le 13<sup>e</sup> bureau, M. Savary, interpellé par un député bonapartiste, déclare qu'un précédent se trouve dans les annales parlementaires françaises. « Après les journaux de juin, dit-il, l'Assemblée nationale nous a une commission qui exige...

la communication du dossier des insurgés.

On annonce que M<sup>e</sup> Lachaud fils, aussi ardent bonapartiste que son père, va faire paraître un livre intitulé: *La Dictature*.

Le correspondant madrilène du *Journal des Débats* raconte que les préparatifs pour la réception du fils d'Isabelle ont été troublés par un malheureux événement qui aurait fait pâlir un ro-main.

Le magnifique cheval qu'on aurait fait acheter à beaux deniers en Andalousie, et qui devait monter le prince dans les rues de Madrid, est mort en arrivant d'une pneumonie foudroyante. Heureusement, nous ne sommes pas des Romains et les beaux chevaux ne manquent pas.

Les lettres que je reçois du quartier royal de Charles VII me signalent le travail actif des agents alphonistes dans l'armée du roi, mais aucune défection n'a encore eu lieu.

On prétend que les tuteurs les fils d'Isabelle voudraient négocier une fusion entre les deux branches de la maison des Bourbons d'Espagne par un mariage de don Alphonse avec la fille aînée de Charles VII, mais cette tentative échouera devant l'inébranlable fermeté de Charles VII. C'est vous dire qu'il n'y a absolument rien de vrai non plus dans la fable relative à une offre de reconnaître Alphonse XII s'il voulait, de son côté, reconnaître Charles VII comme roi des provinces du Nord de l'Espagne.

Déjà des bandes républicaines commandées par des députés parcourent la Sierra, Morena, l'Andalousie et l'Estramadure. Les grandes villes, presque toutes radicales, ne cachent pas leur irritation contre le pronunciamiento alphoniste, et leurs gardes nationales ont dû être désarmées par le nouveau gouvernement. Aussi cette grande armée du Nord, réunie par Serrano, coûte que coûte, se démontre pour établir de fortes garnisons dans ces capitales. On estime à 50,000 hommes le chiffre des soldats qui devront tenir en respect les populations de Barcelone, Valence, Malaga, Cadix, etc.

P.-S. — La discussion sur la réorganisation de l'armée paraît devoir se prolonger encore jusqu'aux premiers jours de la semaine prochaine. Ce qui recule d'autant le débat sur les lois constitutionnelles.

Plusieurs des principaux membres du centre droit doivent protester à la tribune contre le programme de république septennale développé par M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Par suite des réceptions et bals à l'Elysée, le maréchal de Mac-Mahon ne s'installera plus à Versailles avant la fin de ce mois.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Président: M. BURET.

Séance du 16 Janvier 1875

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à aucun incident.

Après le dépôt de plusieurs projets de loi par le ministre des finances, le président annonce que les obstacles de M. du Portail, député de l'Orne, au sujet de la proposition de loi relative à la création de 6 bataillons de chasseurs de montagne, ont été levés.

Après le dépôt d'un projet de loi par M. le général Robert, l'Assemblée reprend la 2<sup>e</sup> délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des cadres.

Le débat s'engage sur le paragraphe 2 de l'art. 3.

M. Keller développe un amendement portant de 18 à 30 le nombre des bataillons de chasseurs à pied.

M. le général Jaurès demande que le nombre de ces bataillons soit porté à 36.

M. le rapporteur Charetton et le général de Cisse, ministre de la guerre, combattent ces propositions pour des raisons budgétaires.

Un scrutin s'ouvre sur l'amendement Keller qui est adopté par 335 contre 304 voix.

M. le rapporteur Charetton déclare abandonner le paragraphe 3 portant création de 6 bataillons de chasseurs de montagne.

Le ministre de la guerre se prononce dans le même sens.

M. le général Guillemaud a déposé sur le reste de l'art. 3 un amendement tendant à retrancher du 19<sup>e</sup> corps d'armée 3 régiments d'infanterie de ligne et un régiment de tirailleurs indigènes qui sont à créer et portent que l'effectif minimum de l'infanterie sera de 272,000 hommes.

Cet amendement est renvoyé à la commission, et le vote sur l'art. 3 est réservé.

L'Assemblée passe à la discussion de l'article 4.

M. Raoul Duval combat la création, en temps de paix, des escadrons de guides d'état-major.

Le ministre de la guerre appuie les observations de M. Raoul Duval.

M. le colonel Caron déclare que la commission accepte de remplacer dans le projet la dénomination de guide d'état-major par celle d'éclaireurs volontaires.

La commission propose en outre de fixer à 19 seulement le nombre des bataillons d'éclaireurs volontaires.

Les paragraphes 1 et 2 de l'art. 4 et la première partie du paragraphe 3 sont adoptés. La dernière partie du paragraphe 3 est réservée.

Sur l'art. 5, le général Mazure développe un amendement dont la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 30.

## BULLETIN ÉCONOMIQUE

La situation des affaires.

A ROUBAIX-TOURCOING.

Roubaix, 16 janvier 1875.

La situation générale des affaires est à peu de chose près la même que la semaine dernière; il semble cependant que le ton devienne meilleur.

Il y a des indices qui permettent de croire que le printemps ne se passera pas sans qu'on voie une explosion d'affaires, résultant de l'aisance que les dernières récoltes ont répandues dans les campagnes. — Il est incontestable, d'après ce que racontent les acheteurs de province venus depuis quelques semaines, que les paiements se font mieux et à plus court terme qu'il y a quelques mois. Le détail vend beaucoup, et les rayons encombrés se vident partent.

Tissus. — On a vu beaucoup d'acheteurs cette semaine; ils se plaignent de ne pas trouver plus de marchandises disponibles. Depuis quelque temps, nos fabricants ne veulent plus s'approvisionner de nouveautés à l'avance; l'expérience leur a démontré que la marchandise de mode, en stock, ne s'écoule qu'avec de grands sacrifices.

En dehors de nos bons articles courants, de 70 centimes à un franc, qui étaient, il y a quelques années, les plus bas prix, notre fabrique a dû se plier aux exigences des acheteurs qui demandent des articles d'affiche, et l'on est arrivé ainsi à produire des tissus-robes de 45 à 60 centimes. Certes, ils sont moins avantageux à la consommation, que les articles dans les prix plus élevés, mais aujourd'hui on s'arrête davantage au prix nominal qu'à la valeur réelle de la marchandise! Et voilà ce qui fait le succès de ces basses qualités.

La baisse de la soie permet à nos industriels de fabriquer des articles fantaisie à des prix auxquels on n'était pas descendu jusqu'ici. Aussi leur production s'est-elle beaucoup développée.

Nos belles draperies-armures sont décidément entrées dans la consommation de la fashion. La mode les favorise. Nous ne saurions trop recommander à nos fabricants de soigner de leur mieux cet article, car il ne souffre aucune médiocrité.

On ne maintiendra le succès de cette fabrication que par la perfection que l'on saura donner au tissu, et surtout aussi au traitement en teinture. — Tout l'avenir de notre draperie fine est là.

Laines. — Il y a plus de mouvement depuis quelques jours; les stocks se réduisent et les prix se maintiennent aussi haut et même plus haut que l'année dernière. Les rendements des laines communes, qui forment le grand emploi des tissus mélangés, laine et coton, n'ont jamais été plus mauvais; il s'en suit que les laines ne peuvent donner après peignage que de la perte aux négociants.

En peignes, la vente est un peu plus active, mais la fabrique achète de petites quantités et en marchandant beaucoup.

Peignage. — Rien à signaler dans la position de cette industrie, qui reste très tendue.

La vente de laines, qui va s'ouvrir à Londres en février, décidera par son plus ou moins d'animation de la situation des peigneurs de laine.

Cotons. — Les marchés cotonniers sont en grande hausse depuis huit à dix jours, par suite des faibles recettes en Amérique. Liverpool vend tous les jours 15 à 20,000 balles, et le Havre suit le mouvement du marché régulateur; la hausse sur toutes sortes est de 4 à 5 fr. par 50 kilos.

Mais combien de temps durera ce mouvement? est-il réellement fondé? On a vu tant de fois ces fluctuations de recettes et de grosses journées de vente succéder à l'atonie, et réciproquement, qu'il est fort difficile de baser une opinion sur ce qui se passe cette semaine.

Aussi la filature du rayon ne s'est-elle pas laissée emporter par cette fièvre; elle est pourvue de cotons pour quelques mois et elle n'achète que les petits lots que les détenteurs veulent bien encore céder aux anciens prix.

Filature de coton. — La filature de coton s'est peu ou point ressentie de la hausse de la matière brute; les négociants ont bien sondé le terrain pour voir si les producteurs feraient de la hausse; mais ils ne se sont pas engagés, la fabrique de Roubaix voyant d'un œil indifférent les progrès de la hausse sur les marchés cotonniers, et n'achetant qu'au jour le jour et pour ses plus stricts besoins.

Le cours des fils de cotons ne changera à Roubaix que si la fabrique se met à faire des approvisionnements, et remet les affaires à terme.

Soie et chappe. — La soie est toujours dans le même état. Cependant, les nouvelles des places étrangères sont meilleures. La hausse sur les organins détermine la Saxe et Créfeld à donner des ordres en chappe.

JURISPRUDENCE. — Coupons d'actions.

ou d'obligations. Transport par chemin de fer. — On sait que les coupons d'actions et d'obligations expédiés par voie de chemin de fer pour être présentés à l'encaissement sont assimilés aux billets de banque et aux valeurs de la même nature en ce qui concerne la perception des taxes de transport. Ces coupons doivent acquitter un droit ad valorem, et il y a convention lorsque l'expéditeur les déclare comme papiers d'affaires ou comme des envois ordinaires.

La question s'est élevée de savoir si la même solution était applicable aux coupons qui sont réexpédiés aux envoyeurs après leur encaissement, ou, plus généralement, aux transports dont ces coupons sont l'objet après avoir été acquittés.

La cour d'appel de Bordeaux avait décidé, le 13 février 1874, que, dans ces dernières hypothèses, les coupons constituaient de simples papiers d'affaires exemptés de la taxe ad valorem.

La Compagnie d'Orléans contre laquelle cet arrêt avait été rendu s'est pourvu en cassation.

Mais son pourvoi a été rejeté par la cour suprême, à l'audience du 26 novembre 1874.

L'arrêt de rejet est ainsi motivé: « Attendu que les expéditeurs avaient acquitté aux mains des porteurs le montant des coupons faisant l'objet du trans-

port et arrivés à échéance dès le 1<sup>er</sup> juillet 1872; que d'un autre côté de Rothschild frères, auxquels les coupons étaient transmis, soit pour la France, les agents généraux et représentants de la compagnie; qu'il est établi par les livres réguliers de l'expédition, que les coupons en question, rentrés aux mains de la compagnie, par suite du paiement qui en avait été effectué, étaient expédiés à la maison Rothschild, comme élément d'un compte à régler entre elle et les expéditeurs, ce que justifiait, d'ailleurs, le bordereau récapitulatif dont ils étaient accompagnés; que ces coupons, retirés de la circulation, ne représentaient plus une valeur effective, mais une valeur éteinte par le paiement dont ils avaient été l'objet; qu'ils étaient, ainsi, ramenés à l'état de simples pièces de comptabilité dont la tarification n'avait pas d'autre base que celle qui résultait de l'évaluation faite par les défenseurs.

Les fabricants de draps qui désirent concourir à l'adjudication qui aura lieu prochainement à Paris, au ministère de la marine, pour deux lots d'étoffes en laines, nécessaires au service de l'habillement des équipages de la flotte et des corps de troupe de la marine pendant les années 1875, 1876 et 1877, doivent adresser à M. le ministre de la marine, le trente-un janvier 1875 au plus tard, une demande d'admission accompagnée des pièces justificatives exigées par le cahier des charges.

Un exemplaire du cahier des charges est déposé au secrétariat de la Chambre de commerce de Lille, place de la Gare, où les intéressés peuvent en prendre connaissance sans déplacement.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Un décret publié à l'Officiel d'aujourd'hui nomme:

Juge de paix du canton de Cysoing (Nord), M. van Remoortère, juge de paix de Solre-le-Château, en remplacement de M. Vandermersch, qui a été nommé juge de paix de Seclin.

Juge de paix du canton de Solre-le-Château (Nord), M. Deltombe (Jean-Baptiste-Joseph), en remplacement de M. van Remoortère, qui est nommé juge de paix de Cysoing.

Sera-t-il possible d'établir les tramways dans certaines rues passagères de Roubaix, sans gêner beaucoup la circulation?

L'expérience qui se poursuit à Lille doit nous édifier à cet égard. Voici ce que nous lisons dans l'*Echo du Nord*: « Les inquiétudes que l'on éprouvait avant l'exploitation, et que nous avons partagées dans une certaine mesure, sur la possibilité de faire passer des cars dans les rues les plus passagères, sont aujourd'hui dissipées; dans la rue de Paris même, où d'énormes voitures sont sans cesse en chargement devant les maisons de commerce, l'exploitation est particulière. On essaierait donc en vain de s'appuyer aujourd'hui sur le peu de largeur des rues pour priver certains quartiers d'une ligne de tramways; si on se laissait arrêter par des raisons de ce genre, on déshériterait à jamais les parties extrêmes de la vieille ville, au grand avantage du nouveau Lille, dont les tramways feront la fortune. »

Votes des députés du Nord dans le scrutin sur le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 3 du projet de la commission des cadres de l'armée.

Ce premier paragraphe de l'article 3 est ainsi conçu: « L'infanterie comprend: » 144 régiments d'infanterie de ligne à 3 bataillons de 4 compagnies, plus 3 compagnies de dépôt. »

Nombre des votants. . . 677

Majorité absolue. . . 339

Pour l'adoption. . . 345

Contre. . . 332

L'Assemblée a adopté.

Ont voté pour:

MM. Corne, Deregnaucourt, de Marcèbe, de Mérode, Parsy, Testelin.

Ont voté contre:

MM. Baucarne-Leroux, Boduin, Botteau, Brabant, Jules Brune, Descat, Alfred Dupont, comte d'Hespel, Kolb-Bernard, baron A. de Lagrange, Leurent, Maurice, comte de Melun, Pajot, Plichon, comte Roger (du Nord), des Rotours, de Staplande, Théry, Vente Wallon.

Absent par congé, M. de Corcelle.

Mgr Fava, évêque de la Martinique, a quitté Roubaix hier soir, après un séjour de vingt-quatre heures dans notre ville.

L'élevation de Mgr Fava à l'épiscopat a donné lieu à un incident qui mérite d'être rapporté, bien que cela date déjà de plus de quatre ans. C'était sous le gouvernement du 4 septembre: Un prêtre demandait à M. Crémieux, alors ministre des cultes, de nommer un évêque à la Martinique. Comment voulez-vous que moi, juif, je nomme un évêque catholique? répondit le ministre; que le Saint-Père envoie à la Martinique qui bon lui semblera; c'est l'affaire de l'Eglise catholique et non celle du gouvernement!

Mgr Fava fut donc nommé à Rome sans ingérence aucune du gouvernement.

Ne trouvez-vous pas que ce ministre juif a donné à une leçon bien méritée aux hommes d'Etat catholiques qui, sous le gouvernement de M. Thiers, ressuscitèrent la fameuse querelle à propos de la réduction des bulles des nouveaux évêques et des mots *nommé et présenté*?

M. l'abbé Delmer, curé de Louvil, dont les obsèques ont eu lieu le 6 janvier en présence d'une affluence considérable de personnes de la paroisse et des paroisses environnantes, a légué par testament à l'hospice d'Orchies, sa ville natale, une somme de 3,000 francs.

Nous rappelons que, depuis peu de temps, les communes suivantes sont pourvues de bureaux de postes particuliers: Ascq, Marcq en Barceul; Wambrechies et Lomme; qui dessert Capinghem et Prémescque.

Les journaux de Paris annoncent que M. Alfred Darimon, ancien député au Corps législatif, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère.

Pendant toute la journée du vendredi 15 janvier, nos rues ont été sillonnées par des groupes de conscrits de la 2<sup>e</sup> portion du contingent de 1873 et d'ajournés de la classe 1872 qui vont rejoindre leurs régiments.

Hier on a conduit à l'hôpital une dame Maria D... habitant la rue Daubenton, devenue folle depuis quelque temps.

L'avant-dernière nuit, un individu nommé Louis Vaneck a tenté de s'étrangler à l'aide de sa cravate, au dépôt de sûreté où l'avait consigné des employés des Douanes.

Ce malheureux est atteint d'aliénation mentale. Quand les douaniers l'ont arrêté, il a porté un coup de couteau à l'un d'eux et lui a fait au poignet une blessure fort heureusement sans gravité. — On a rendu Vaneck à sa famille, qui habite Herseaux.

La police a fort à faire avec les voleurs.

Avant-hier nous annonçons l'arrestation de trois femmes, aujourd'hui en voici encore deux.

Marie Baum, soignesse, en dernier lieu domestique chez M. D., charcutier à Roubaix, a ouvert le tiroir du comptoir et enlevé un Louis de 10 francs.

Palmyre Duvinage, 20 ans, domestique chez un cabaretier de la rue de Tourcoing, lui a volé une somme de 200 francs environ.

Toutes les deux ont été consignées au dépôt de sûreté hier matin.

Dans sa séance du 14 janvier, le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre, sous la présidence de M. le colonel de la Poterie, commandant la place, a prononcé les jugements suivants:

Louis Hébert, canonnier au 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie, porta des coups de sabre à un canonnier de son régiment, sans aucune provocation de la part de celui-ci, parce qu'il aurait eu précédemment quelques querelles avec lui et qu'il redoutait sa force. — Un mois de prison.

Jean-Baptiste-Armand Gamblin, soldat au 127<sup>e</sup> de ligne, déserta le 21 juillet 1874, se rendit en Belgique, où il se défit des effets militaires qui lui avaient été délivrés pour le service, et se présenta volontairement à la gendarmerie de Maubeuge, le 30 novembre dernier. — Trois ans de travaux publics.

Dominique Coiseur, canonnier au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie, déserta le 6 juillet 1873 et se rendit à la gendarmerie le 12 décembre, 17 mois après. On retrouva ses effets militaires dans une maison qu'il fréquentait. — Deux ans de prison.

## ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 janvier.

— Louise Deboude, chemin des Loups. — Louise Dejaeger, rue de la Gâtée. — Charles Voel, rue Pellant. — Louis Bably, Boulevard de Strasbourg. — Louis Denis, rue de l'Épée. — Jules Verhinde, rue de la Trinité.

Jérôme Delcambre, rue d'Inkerman. — Jeanne Mazure, Grande-Rue. — Alfred Prez, rue Taret.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 janvier.

— Marie Derore, 10 jours, rue de Lille. — Coket, présentée sans vie, rue de l'Épée. — Marie Bourgeois, 3 mois, au Pile. — Louis Desobry, 6 mois, Fort-Mullier. — Deloos, présenté sans vie, rue de la Fosse-aux-Chânes. — Henri Rancelot, 27 ans, tisserand, Hôtel-Dieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'ORIT. — Imprimerie Alfred Roboux. — Avis grauit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

## CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELAMALADRIE-BOUCHEZ,